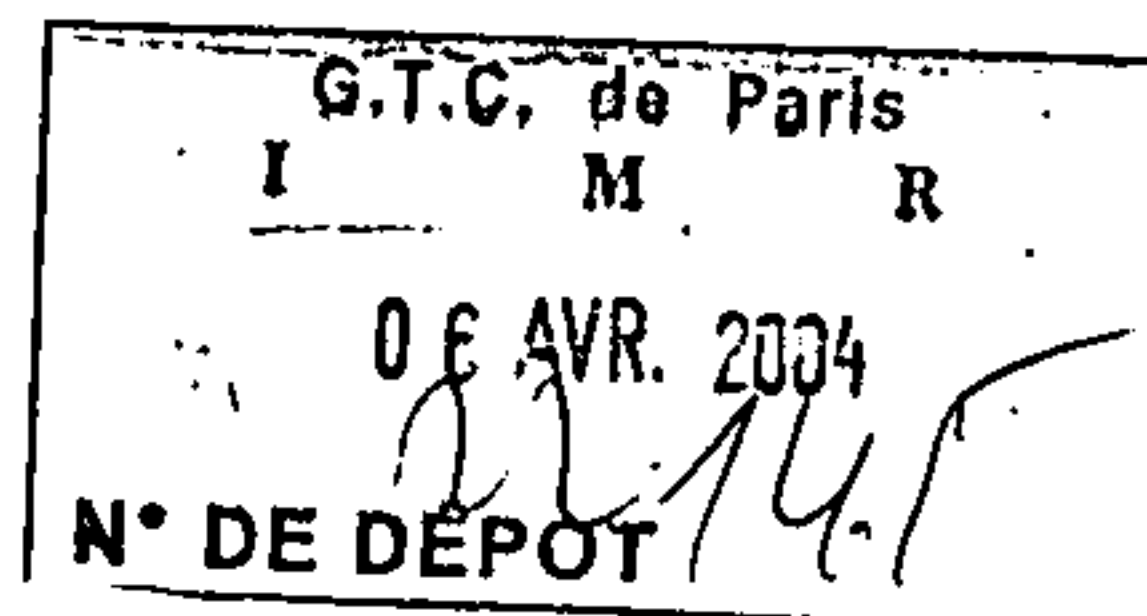




RUE LA BOÉTIE



**RAPPORT DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT
SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 14 mai 2003 avait approuvé un projet d'augmentation de capital et conféré au Président et au Vice-Président les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions et modalités de cette opération à réaliser en une ou plusieurs fois dans les 26 mois.

Par décision en date du 21 novembre 2003, nous avons décidé de procéder à une augmentation de capital de la société d'un montant de 170 684 074 euros, au moyen de l'émission de 85 342 037 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune, assorties d'une prime d'émission de 16,33 euros par action. Le certificat du dépositaire valant constat de la réalisation définitive de l'opération a été délivré en date du 11 décembre 2003. Puis par décision en date du 28 janvier 2004, nous avons procédé à l'appel en une seule fois du montant souscrit et non libéré lors de la souscription, soit les trois quart de la valeur nominale des actions émises.

Après avoir constaté que le capital actuel de 1 536 156 674 euros divisé en 768 078 337 actions de 2 euros de valeur nominale chacune était intégralement libéré, nous décidons de procéder à une nouvelle augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation générale sus visée.

En conséquence, il vous est proposé de souscrire à la nouvelle augmentation de capital de 13 794 336 euros, par émission de 6 897 168 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune, émises au pair, **à libérer intégralement lors de leur souscription**, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

L'émission des actions sera assortie d'une prime d'émission de dix neuf euros et trente et un centimes (19,31 €) par action. Le montant de la souscription s'élèvera par suite à vingt et un euros et trente et un centimes (21,31 €) par action correspondant à un montant global de souscription de 146 978 650,08 euros.

La souscription des actions nouvelles vous est réservée par préférence à titre irréductible à raison de trente six actions nouvelles pour quatre mille neuf actions anciennes.

Vous pourrez également souscrire à titre réductible. Ce droit de souscription à titre réductible s'exercera conformément aux dispositions légales.

Les souscriptions seront reçues au siège social à compter du **14 avril 2004 jusqu'au 30 avril 2004 inclus**.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance au 1^{er} juillet 2003. Elles seront totalement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Toutefois, la souscription sera close par anticipation dès que tous les droits à titre irréductible auront été exercés ou que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite, après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des associés qui n'auront pas souscrit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent rapport, qui a été signé, après lecture par le Président et le Vice-Président.

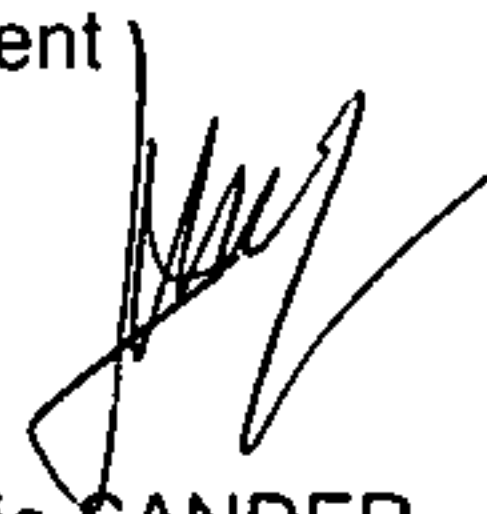
Paris, le 02 avril 2004

Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves COUTURIER', written over the printed name.

Yves COUTURIER

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Marie SANDER', written over the printed name.

Jean-Marie SANDER